



## **MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 26 mars 2021 19 h 00

A huis clos

Salle des Associations – Escape SYAMOUR

600 rue Principale

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT, Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Guillaume BLONDEAU, Romain VIENOT.

**Sont absents :** Juline DOUCEY, Benjamin MITTAY, David SEILLER (pouvoir donné à Bruno RAGOT),

Rappel **quorum** période de crise sanitaire : 5

**Secrétaire de séance :** Stéphane VANNOZ

A la demande de Mr le maire, il est demandé à ce que soit observé une minute de silence à la mémoire de Mr Claude Monnet, décédé le 17 mars 2021.

### Ordre du jour

- Mr le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout de délibérations concernant :
  - 1) Le droit de préemption urbain.
  - 2) les subventions aux associations. Demande acceptée à l'unanimité.
- Approbation du compte rendu de séance du 26 Février 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **Comptes-rendus de réunions :**

Sécurité routière : Une rencontre sur site est prévue avec la population après envoi du document d'analyse et plan d'action du projet sécurité routière samedi 27/03/2021.

Conservatoire des Espaces naturels : Mr Sylvain Moncorgé Chargé de missions au conservatoire des Espaces Naturels est reçu en Mairie le 05 Mars. Ordre du jour : Partenariat avec la commune pour l'achat des parts de S.C.I du Lac du Fioget. La fondation n'est pas insensible à cette requête d'autant qu'elle est sollicitée pour intervenir sur d'autres lieux situés sur notre territoire.

Communauté de communes :

Compétence AOM : Réappropriation de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité ». Précédemment déléguée à la région, cette compétence, revient aux communautés de communes conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM). Cette compétence vise à couvrir l'ensemble des services de transport (publics, collectifs, scolaires), des services relatifs aux mobilités actives (marche, vélos...), au covoiturage, aux services de mobilité solidaire (personnes vulnérables).

Plan de relance : Le dispositif DST Relance valide le financement de 21 nouveaux projets.

Réfection de voirie : Un certain nombre de portions routières sont altérées, voire très abimées :

L'accès aux poubelles (bas du village),

Le chemin des Charrières,



Le chemin de la Marche,  
L'impasse du Chalet,  
L'impasse du Basevier,  
L'impasse du mot Camille,  
La fin de la route du Fioget.

Trois entreprises ont été sollicitées pour devis: SJE, Eiffage, Roger Martin.

Le coût de ces réalisations fera l'objet d'un dossier présenté dans le cadre du plan de relance.

#### Assemblée générale du SICTOM :

Rapport d'activité 2020, vote des comptes de gestion et administratif 2020, affectation du résultat, vote du budget 2021, rapport annuel 2020.

#### Assainissement :

Devis de l'entreprise de travaux publics Andrey pour la mise aux normes de l'assainissement autonome des bâtiments communaux:

580 rue Principale (Mairie),

600 rue Principale (espace Syamour)

116.rue Abel Girardot (M. et Mme Dayet).

Ce dossier sera déposé dans le dispositif du plan de relance (DST relance).

#### MARPA :

Monsieur Patrick VUITTENEZ, Vice-Président chargé des affaires sociales, de la communauté de communes et porte parole du groupe de travail départemental sur l'habitat inclusif des personnes âgées est venu présenter en Mairie la révision du schéma départemental de l'autonomie dont le conseil départemental gère la prestation d'aide personnalisée à l'autonomie. Le département souhaite début 2021 encourager des modes alternatifs au domicile et à l'établissement, en encourageant des initiatives locales faisant preuve d'innovation et proposant des solutions adaptées aux problématiques locales.

Le maire explique le projet de la MARPA de Châtelneuf qui s'inscrit dans une volonté d'offrir une alternative au logement isolé de personnes âgées en proposant un logement semi-collectif avec des pièces privées et des pièces communes (possibilité de prendre les repas ensemble ou non).

Cette solution de logement collectif de petite taille au cœur du village serait liée à des partenariats d'aides à domicile, et des professionnels médicaux et paramédicaux.

La lutte contre l'isolement des personnes est engagée depuis le début de la crise sanitaire sur la commune de Châtelneuf, le projet MARPA n'est pas démarré, mais suivra les actions en cours.

Il peut s'inscrire toutefois dès que possible dans le cadre des réflexions sur le sujet, menées au sein du Conseil Départemental, et de la Communauté Communes Champagnole Nozeroy Jura en particulier

## **Comptes-rendus de commissions :**

### **Commission Urbanisme- Infrastructure- Sécurité :**

Réunie le 4 Mars avec Ordre Du Jour (ODJ)

Analyse des résultats des documents envoyés aux habitants et propositions des actions.

Remerciements aux habitants pour leur participation.

En attente des devis d'entreprises, les solutions définitives ne sont pas arrêtées.

### **Commission Urbanisme- Infrastructure- Sécurité :**

Réunie le 08 Mars avec ODJ : la Défense Incendie



DECI (défense extérieure contre l'incendie).

Réflexion plus sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la protection des habitations éloignées (Ferme de la Marche et habitations, Ferme du Chalet, Mont- Camille, Tarayenne, le Chardon, Ferme du Fioget et habitations).

Entretien avec M. David (ED technicien), compétent pour apporter son expertise à la rédaction du schéma communal obligatoire, et apporter son aide à solutionner les points critiques ci-dessus.

Validation de son devis de prestation par le CM

Contenu : Etude et assistance technique pour la mise à jour de l'arrêté communal de DECI - Rédaction du schéma communal de la DECI, constitution du dossier des travaux à réaliser.

### **Commission communication :**

Réunie le 12 Mars avec ODJ : Comment organiser la communication sur les actions de lutte contre l'isolement auprès des habitants?

Partenariat avec l'ADMR (convention MONALISA) : Bénévoles Écouter – Qui souhaite recevoir régulièrement un appel téléphonique pour discuter et échanger ? Qui souhaite devenir un bénévole Écouter ?

Et compagnie « Le Porte-Plume »)

Partenariat avec l'ADMR (Bus API) – Qui souhaite s'inscrire aux ateliers personnalisés proposés par l'animatrice du Bus d'Animation Prévention Information itinérant ?

Partenariat avec la Compagnie du Porteplume- Qui souhaite recevoir une lecture par téléphone ? Qui souhaite écrire un petit mot à poster dans son village ? Qui souhaite entendre ses petits joués par la Compagnie ?

### **Délibérations :**

#### **1) Convention de partenariat – MONALISA (ADMR)**

Après avoir présenté au Conseil Municipal (CM) le dispositif MONALISA (mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés) pour encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec des personnes fragilisées,

Le CM valide la convention à : 9 voix « pour »

#### **2) Achat de terrain parcelles A 141 et A 177**

Après présentation du courrier de Monsieur André MICHAUD, proposant à la commune de Châtelneuf, l'achat des parcelles A 141 et A 177 (périmètre rapproché des zones de captage). Monsieur le maire sollicite l'avis du CM pour répondre à cette offre dont à la somme arrêtée s'élève à 785 € TTC (soit 1000 € TTC l'hectare) hors frais de notaire, et pour engager les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces terrains.

Le CM décide l'achat des parcelles et l'engagement des démarches d'acquisition par le Maire à l'unanimité, soit 9 voix « pour »

#### **3) Droit de préemption urbain**

Après avoir rappelé l'article 11 de l'arrêté n° 125, portant déclaration d'utilité publique en date du 01/02/2008:

- De la dérivation des eaux souterraines
- De l'instauration des périmètres de protection

Monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal instituant, pour la commune, le droit de préemption urbain à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des points de prélèvements d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines, prévu par l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, même en l'absence de plan local d'urbanisme (l'article R. 1321-13-3 du code de la santé publique).

Le CM décide à l'unanimité, soit 9 voix « pour », d'instituer le droit de préemption urbain.

#### 4) Offre de prestation – assistance administrative et technique - DECI

Après avoir présenté l'offre de Monsieur Éric DAVID pour une assistance administrative et technique de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Monsieur le maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour l'adoption de cette résolution.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 9 voix « pour », d'adopter cette offre de prestation.

#### 5) Concessions et règlement du cimetière

Après présentation du règlement du cimetière et des contributions attachées aux concessions il est proposé (tableau ci-dessous) :

Durée	TOMBES 1,2 m x 2	CAVEAUX 2m x 2	CAVE-URNE 0,8 m x 1	COLOMBARIUM
30 ans	140 €	440 €	140 €	100 €
50 ans	200 €	600 €	200 €	165 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 8 voix pour et 1 abstention :

#### 6) Plan de relance Assainissement autonomes

La commune de Châtelneuf possède, à ce jour, trois habitations dont les systèmes d'assainissement vétustes nécessitent des travaux de remise aux normes.

Ces bâtiments sont situés :

- 600 rue Principale « Espace Syamour »
- 580 rue Principale « Mairie »
- Rue Abel Girardot « Maison »

Ils sont reliés à l'ancien réseau de collecte se déversant, sans traitement, en amont de ruisseaux alimentant la rivière de la Lemme.

Dans une volonté de respect des valeurs environnementales, la commune souhaite s'engager dans des travaux de mise aux normes pour chacun de ses bâtiments.

Durée estimée : 6 mois

##### 1. Demandes de subventions

- Plan de relance avec l'obligation de commencer les travaux en mai 2021
- Dossier à remettre aux services de la communauté de communes de Nozeroy-Champagnole.
- Dossier à remettre aux services du conseil départemental pour validation du projet et aide à la participation

##### 2. Constitution du dossier

###### 2.1 Délibération du conseil municipal

Adopter l'opération et donner pouvoir au Maire de mener à terme le dossier

2.2 Postes de dépenses relevant des subventions

o Les trois assainissements pour les bâtiments ci-dessous nommés.

2.3 Plan de financement

Dans le cadre du plan de relance, l'aide financière est à hauteur de 33% par la communauté de communes et 33% par le conseil départemental

o Travaux éligibles : **32 293 HT**

Prise en charge Communauté de Communes :	<b>10 764.33 € HT</b>
Prise en charge Conseil Départemental :	<b>10 764.33 € HT</b>
Reste à charge Travaux :	<b>10 764.34 € HT</b>

**3. Devis :**

3.1 Devis Philippe ANDREY bâtiment « Mairie » : 9 980.00 € HT soit  
10 978.00 € TTC

3.2 Devis Philippe ANDREY bâtiment « Maison » : 10 307.00 € HT soit  
11 337.70 € TTC

3.3 Devis Philippe ANDREY bâtiment « Espace SYAMOUR » : 12 006.00 € HT soit  
13 462.20 € TTC

**4. Échéancier :**

Début des travaux : 31/05/2021

Fin des travaux estimée : 01/12/2021

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider du principe de réalisation de ces travaux ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements,
- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Le CM approuve à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- La vente de la maison « ancienne cure » a été signée le 09/03/2021,
- Espace SYAMOUR : le projet a été déposé à la Communauté de Communes. Il manque le devis accessibilité, en cours.
- Courrier envoyé à Mme Alexandra MONNET, pour l'achat d'une petite parcelle dans le cadre du dossier sécurité routière
- Le fronton de la mairie est à réparer URGENT devis 2 433.10 euros TTC
- Colorpix pour les flyers devis 66 euros TTC
- La fuite d'eau chez M. et Mme DAYET PECHINE, a été réparée.

**NB : La procuration de M. Benjamin MITTAY n'est pas parvenue dans les temps pour le conseil du 26/03/2021, elle n'est donc pas comptabilisée dans les votes**

Séance levée à 21 H 40

Le Maire

Bruno RAGOT

